

2008/8937 - PARTENARIAT INSTAURANT UN PARCOURS DE MEMOIRE COLLECTIVE AUTOUR DU FONDS DOCUMENTAIRE CHINOIS DE LYON - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE CROUS DE LYON ET SAINT ETIENNE, ET D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LYON, LE CROUS ET L'OFFICE DE TOURISME (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon, bien avant son jumelage avec Canton en 1988, a entretenu des relations avec la Chine. En effet, le fort Saint-Irénée situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, devenu Résidence Universitaire Allix, actuellement propriété du CROUS, a abrité de 1921 à 1946 l'Institut franco-chinois. Il a formé, dans toutes disciplines, plusieurs générations de Chinois qui menèrent des études supérieures dans les différents établissements de la ville avant de devenir les cadres de la nouvelle Chine.

Cet Institut franco chinois, placé sous le patronage de l'Université de Lyon fut pour la Chine l'équivalent d'une Université chinoise, la seule en France, destinée à combler le retard culturel du pays en formant ses étudiants à la culture et aux sciences occidentales.

Parallèlement, la Bibliothèque municipale de la Ville de Lyon s'est vu confier, dès 1987, par l'Université Lyon 3 qui en est propriétaire, les ouvrages périodiques et fonds d'archives de l'ancienne association franco-chinoise, fond qui est régulièrement visité par les Chinois en séjour à Lyon, qui y retrouvent les traces de membres de leurs familles.

La création d'un parcours historique de la mémoire collective pour les touristes et les étudiants chinois qui suivent des études universitaires dans les différents établissements lyonnais permettrait à la fois d'exploiter et de valoriser des archives des fonds chinois uniques ainsi que ce lieu historique de la présence chinoise à Lyon qu'est le Fort Saint-Irénée. Ce parcours pourrait se matérialiser par une exposition permanente relatant en photos et documents la vie des étudiants chinois de 1920 à 1946. L'Office du Tourisme de Lyon et le CROUS (Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) ont décidé de s'unir pour conduire ce projet.

La Ville de Lyon qui entretient des relations privilégiées avec la Chine depuis le jumelage avec la ville de Canton depuis 1988 dont de nombreux étudiants sont présents dans les universités lyonnaises, souhaite soutenir ce projet qui va participer à son rayonnement international, à la valorisation de son patrimoine, et permettre d'attirer de nouveaux touristes en provenance de la Chine, marché à fort potentiel, se démarquant ainsi avec

beaucoup de légitimité des autres destinations touristiques françaises. Ce projet vise également à faire connaître et partager cette richesse historique et culturelle du patrimoine de la ville aux étudiants ou chercheurs chinois mais aussi à l'ensemble des Lyonnais qui pourront être associés aux visites guidées.

Pour ce faire, le CROUS mettra à la disposition de l'Office du Tourisme, après réhabilitation, deux salles d'exposition de 80 m<sup>2</sup> destinées à accueillir les reproductions d'une partie du fond chinois de la Bibliothèque unique au monde dont il assurera la maintenance (entretien, fluides...). La Bibliothèque municipale de la Ville de Lyon fournira à l'Office du Tourisme l'ensemble des fichiers numériques des pièces destinées à être exposées ainsi que le contenu intellectuel de cette exposition.

L'Office du Tourisme sera responsable de la réalisation et de l'installation de l'exposition permanente, de la promotion ainsi que de la programmation des visites exclusivement guidées. L'Office du Tourisme s'engagera par ailleurs à respecter les lois relatives à la communication de documents personnels (propriété intellectuelle, droit à l'image, droit à l'œuvre, publication des lettres et missives, accès aux documents administratifs).

L'ensemble de ces modalités fera l'objet d'une convention tripartite Ville de Lyon (au titre de la Bibliothèque municipale), CROUS et Office du Tourisme.

La Ville de Lyon souhaite par ailleurs soutenir le CROUS par une subvention d'investissement qui sera affectée au financement d'une partie des travaux de réhabilitation des deux salles d'expositions sises Résidence universitaire Allix, Le Vieux Fort, dont le montant prévisionnel s'élève à 45 000 €.

Un montant de 35 000 € inscrit au BP 2008 a été approuvé en séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007 et fait l'objet de la convention jointe au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération du 17 décembre 2007 ;

Vu les avis émis par les Conseils des 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

MM. Laréal, Broliquier, Daclin, Mme Mailler ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie - Développement International - NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

**DELIBERE**

1- Une subvention d'investissement de 35 000 € est allouée au CROUS de Lyon Saint-Etienne.

2- La convention-cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CROUS de Lyon Saint-Etienne fixant les modalités de versement de cette subvention d'investissement, ainsi que la convention tripartite Ville de Lyon/CROUS/Office du Tourisme définissant les relations entre les trois parties pour la réalisation du parcours de mémoire franco-chinois, sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008 de la Ville de Lyon, opération 05CHINE, programme 14, et imputée à la nature comptable 20411, fonction 95.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN